



## À Lubersac, une exploitation agricole n'utilise plus d'engrais chimiques pour entretenir ses terres



Christian Pouget, Annie Borie, Olivier Excousseau (technicien Socab), Christophe Frebourg (expert agronome). - photo henri palisse

Une cinquantaine d'agriculteurs s'est rendue sur les parcelles du GAEC Borie Pouget, à Lubersac. Pour améliorer leurs sols, ils n'utilisent que deux produits, présentés lors du sommet pour le climat (Cop 21) à Paris. C'est une nouvelle approche de l'agriculture, où les sols ne sont plus considérés comme un support pour intrants extérieurs, mais comme une ressource vitale non renouvelable qu'il faut entretenir et protéger.

Le GAEC Borie Pouget, à Lubersac, a servi de cadre à une journée d'études, rassemblant une cinquantaine d'agriculteurs et deux classes du lycée agricole de La Faye de Saint-Yrieix-la-Perche (87).

### Que des amendements organiques

Depuis trois ans, Annie Borie et Christian Pouget n'utilisent que deux produits, à l'exclusion de tout autre engrais. Le premier est un amendement organique (bactéries, champignons) qui recycle les éléments minéraux du sol non assimilés par les plantes et augmente ainsi le taux d'humus. Le deuxième active la transformation biologique du fumier. Tous les deux sont produits et commercialisés par une société de l'Aveyron, la Sobac.

Les deux exploitants corréziens ont fait part de leur expérience. Sur leur exploitation de 120 ha, ils élèvent 100 vaches limousines pour la production de broutards : 45 ha sont en prairie travaillée, 40 ha en prairie naturelle, 28 ha de céréales maïs et 4 ha de pommiers.

### Moins d'engrais et de frais vétérinaires

Pour eux, le bilan de l'utilisation des deux produits de la Sobac est largement positif. L'augmentation des rendements est légère, mais ils ont réduit leurs dépenses en engrais et en frais de vétérinaire avec moins de bêtes malades. Ils ont aussi noté une humidité régulée, une amélioration des sols.

Sur place, l'impact sur les sols a pu se vérifier avec, pour les prairies, la visite de deux parcelles témoins, et pour les cultures l'examen de deux fosses témoins qui ont permis de voir la différence de structure des sols.

www.lamontagne.fr

Pays : France

Dynamisme : 424



[Visualiser l'article](#)

« Nous avons choisi cette solution d'abord pour une préoccupation qui nous est chère : la préservation de l'environnement », a commenté Annie Borie.

Sur le marché depuis 30 ans, ces deux produits semblent avoir des avantages en matière d'environnement (limitation des gaz à effets de serre, meilleure régulation du sol, pas de nitrates dans les eaux...). Cette méthode vient d'obtenir une reconnaissance internationale lors de sa présentation par l'Agence de l'environnement (Ademe) à la COP 21, la conférence sur le climat qui a eu lieu à Paris.